

0420079H
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL ETIENNE MIMARD
32 RUE ETIENNE MIMARD
42021 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477495920

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention de répartition des charges communes

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 28/09/2020

Sous la présidence de : Christian Laurensen

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition des charges communes.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention répartition des charges communes entre LP-LGT

Convention de répartition pour l'exercice 2021 des charges communes entre LP et LGT, d'une part, et SRH du LGT, d'autre part.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0